

PROMOTION DES RESSOURCES CONSEILS ET EXEMPLES

Les collectivités locales peuvent jouer un rôle essentiel dans la prévention du suicide en publiant les ressources (que ce soit des services de santé, de santé mentale, d'assistance téléphonique...) à disposition des citoyens. En effet, connaître l'existence d'un dispositif d'aide ouvre la voie du soutien pour les personnes en souffrance et/ou qui envisageraient de se suicider. Si vous envisagez une telle communication publique, voici quelques pistes.



Les mesures ayant fait leur preuve en matière de prévention des suicides sur les lieux dits hot-spot, s'envisagent - de façon coordonnée - autour de la sécurisation du site, du changement de l'image publique, de la formation d'intervenants et de la promotion de ressources d'aide.

Cependant, il convient d'envisager avec précaution l'affichage de numéros d'aide sur les sites afin d'éviter des effets contre-productifs. Bien que la diffusion de ressources soit un pilier fondamental de la prévention du suicide, celle-ci ne saurait s'y réduire. En outre, les modalités et les contenus de cette communication de ressources doit être adaptée aux besoins et aux spécificités locales

Nous vous invitons à contacter [Caroline Chantrel](#) qui est votre consultante sur le territoire.



Le 3114 est ici mentionné en exemple. D'autres ressources existent, notamment :

- les centres médico-psychologiques de votre territoire,
- SOS Amitié : service d'écoute et de tchat bienveillant, gratuit, anonyme. Permanence d'écoute téléphonique 24h/24 et 7j/7 au 09 72 39 40 50,
- Fil santé jeunes : service d'écoute et de tchat anonyme et gratuit pour les 12-25 ans. Permanence d'écoute téléphonique tous les jours de 9h à 23h au 0 800 235 236,
- Suicide écoute : écoute anonyme. Permanence d'écoute téléphonique 24h/24 et 7j/7 au 01 45 39 40 00
- Nightline : service d'écoute nocturne pour les étudiant.e.s. Tchat et téléphone tous les soirs de 21h à 2h30. Tél sur la région Auvergne - Rhône-Alpes : 04 85 30 00 10

N'hésitez pas à utiliser la ressource qui vous semble la plus adéquate ainsi que de compléter avec les associations qui existent sur votre territoire et que nous pouvons vous aider à repérer.

SUR VOS PLATEFORMES DIGITALES



Mentionner le 3114 sur votre site web, dans la rubrique «santé, prévention ou solidarité»

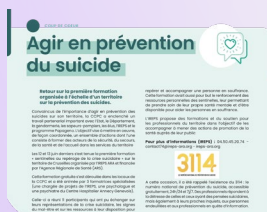
Exemple : 3114, numéro national de prévention du suicide. Écoute professionnelle, 24h/24 et 7j/7, appel gratuit.



Publier un post sur vos réseaux sociaux dans le cadre d'une campagne.

Exemple : Des [posts](#) sont à votre disposition sur le site web du 3114. Ils sont ciblés en fonction de l'âge, du genre ce qui vous permet d'avoir une communication spécifique vers vos citoyens.

SUR VOS CONTENUS PRINT



Publier un article dans votre journal municipal afin d'augmenter l'information de la population sur les questions de santé mentale telles que la dépression, les troubles anxieux... et ainsi évoquer l'existence de ressources d'aide en cas de pensées suicidaires.

Exemple : À cette occasion, il est rappelé l'existence du 3114 : le numéro national de prévention du suicide, accessible gratuitement, 24h/24 et 7j/7. Des professionnels répondent à la détresse de toutes personnes en souffrance pouvant avoir des pensées suicidaires, mais également à leurs proches inquiets, aux personnes endeuillées par suicide et aux professionnels en quête d'information.

EN AFFICHAGE DE VILLE



L'affichage publicitaire permet une communication dite universelle. Que ce soit en affichage sur les panneaux électoraux, publicitaires, numériques, etc., le 3114 propose des modèles en [téléchargement](#) sur son site web.



EN AFFICHAGE AU SEIN DES INSTITUTIONS



Les CCAS, les salles d'attente des médecins généralistes... constituent des lieux privilégiés pour l'affichage de ressources d'aide à destination des personnes en situation de détresse. Que ce soit sous forme d'affiche format A3 ou de petites cartes, vous pouvez demander à recevoir gratuitement le kit de communication du 3114. Il vous suffit d'envoyer un [mail](#) de demande.

UN ÉVÈNEMENT PUBLIC D'INFORMATION



Réunions publiques, soirée ciné-débat, forum des associations, conférences-débat... les occasions sont nombreuses de présenter les ressources d'aide à disposition des citoyens.

Vous pouvez contacter le/la chargé.e de réseau des centres de réponse du 3114 qui pourra venir présenter les différents dispositifs de prévention et échanger avec les participants.



CALENDRIER ÉDITORIAL ET ÉVÈNEMENTIEL

Des dates-clés pour communiquer et organiser des événements de prévention :

- 10 septembre : journée mondiale de prévention du suicide
- 5 février : journée nationale de prévention du suicide
- 10 octobre : journée mondiale de la santé mentale

QUELQUES CONTACTS

- Besoin de conseils ou d'un accompagnement global pour prévenir le suicide sur un lieu public ? D'être guidé.e dans la rédaction de vos contenus éditoriaux ? Contactez [Caroline Chantrel](#)
- Se faire livrer un kit de communication du 3114 ? Contactez le [pôle national](#)
- Besoin d'intervenants-professionnels du 3114 pour un événement ? Contactez votre [chargé.e de réseau en région](#).

Pour une situation individuelle de détresse, contactez directement le 3114, ou le 15 en cas d'urgence.

Papageno
PROGRAMME

Version septembre 2025.

www.papageno-suicide.com